



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 5 décembre 2023
à 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de questions du public
- 10.04** Période de questions des membres du conseil
- 10.05** Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 7 novembre 2023.
- 10.06** Prendre acte des procès-verbaux et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.
- 10.07** Prendre acte du dépôt des procès-verbaux des assemblées de consultation publique.

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01** Déclaration pour la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Accorder un contrat à G-Tek (8246408 Canada inc.) pour les services d'hydro-excavation, incluant le traitement des matières résiduelles d'une durée de 2 ans (1er janvier 2024 au 31 décembre 2025) - Dépense totale de 80 390,52 \$, taxes incluses - Lot numéro 8 (L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève) - Appel d'offres public 23-20131 (5 soumissionnaires).
- 20.02** Accorder un contrat à EFEL Experts-conseils inc. d'un montant de 151 311,70 \$ incluant taxes et 10 % de contingences (contrat : 137 556,09 \$ + contingences(10%): 13 755,61 \$) pour effectuer le carottage et l'élaboration des plans et devis pour des travaux de planage et revêtement de 5 croissants de rues adjacents au boulevard Chevremont et les rues Trépanier, De Tonty, et Thibodeau dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2023-13.

- 20.03** Accorder une contribution financière totale de 8 500 \$, pour l'année 2023, afin de soutenir l'organisation de la guignolée et autres activités de sécurité alimentaire à trois (3) partenaires de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, soit un montant de 3 500\$ pour l'organisme On Rock, 2 500\$ pour le Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'Île et 2 500\$ pour le Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île.
- 20.04** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3 897 \$ pour une durée d'un an à l'organisme Club Optimiste de l'Île Bizard pour la réalisation du projet La Guignolée du Clup optimiste de l'Île Bizard de 2023, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023). Approuver un projet de convention à cet effet.
- 20.05** Accorder une contribution financière totalisant la somme de 10 000 \$, au Club optimiste de l'Île Bizard, pour la période et le montant indiqués, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal. / Approuver le projet de convention à cet effet.

30 – Administration et finances

- 30.01** De recommander au conseil municipal de nommer l'édifice du point de service Sainte-Geneviève à l'adresse sise au 15 795, boulevard Gouin Ouest en l'honneur de Pierre Paiement.
- 30.02** De recommander au conseil municipal de modifier la nomination de la Bibliothèque de L'Île-Bizard, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, pour la « Bibliothèque Éliane-Labastrou ».
- 30.03** Autoriser la présentation du projet de rénovation de la piscine extérieure et du Pavillon de service du parc Parc Eugène-Dostie au ministère de l'Éducation dans le cadre du « Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) ». Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles au projet. Autoriser la directrice de la culture, des loisirs et des relations avec les citoyens à agir et signer au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tous les documents relatifs à ce projet.
- 30.04** D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour l'année 2024.
- 30.05** Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 octobre 2023, en vertu du règlement CA28 0074.
- 30.06** Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la réfection des bordures et trottoirs du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement et ce, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières - volet réfection mineures de trottoirs (RMT) de l'année 2024 du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR).

40 – Réglementation

- 40.01** Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement sur le boulevard Jacques-Bizard et ce, sur une distance de 10 mètres de l'intersection de la rue Des Bruants.
- 40.02** Adoption - Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2024).
- 40.03** Adoption - Règlement d'emprunt intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le financement du projet de réfection et de réhabilitation du bâtiment du chalet Robert Sauvé».
- 40.04** Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser l'installation d'une clôture sur la propriété située au 30 croissant Barabé composé du lot 4 589 911 du cadastre du Québec.
- 40.05** Statuer sur un éventuel dépôt d'une demande de projet de modification au Règlement de zonage no CA28 0023 ou d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble pour la réalisation d'un projet de construction d'un dôme gonflable avec une annexe utilisée pour la pratique du tennis/pickleball intérieurs sur la propriété sise sur la montée de l'Église correspondant aux lots no 5 564 225 et 5 564 226 du cadastre du Québec.

60 – Information

- 60.01** Dépôt de documents
- 60.02** Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires des conseiller.ères d'arrondissement.

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance



Dossier # : 1239452033

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 7 novembre 2023.

Il est recommandé:

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 7 novembre 2023.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2023-12-01 12:05

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239452033

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève du mardi 7 novembre 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* , le conseil doit approuver le procès-verbal à la séance ordinaire suivante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renee Paule LORISTON
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement

Le : 2023-11-27



Dossier # : 1239452034

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Il est recommandé:

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du mardi 17 octobre 2023;

De prendre acte du dépôt du procès-verbal de la séance du comité de démolition du mardi 17 octobre 2023;

De prendre acte du dépôt des comptes rendus du comité de la sécurité publique de la circulation et des mesures d'urgence du mercredi 25 octobre et du mercredi 22 novembre 2023.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2023-12-01 12:05

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239452034

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du procès-verbal et des comptes rendus des comités de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du mardi 17 octobre 2023;
Dépôt du procès-verbal du comité de démolition du mardi 17 octobre 2023;

Dépôt des comptes rendus du comité de sécurité publique de la circulation et des mesures d'urgence du mercredi 25 octobre et du mercredi 22 novembre 2023.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renee Paule LORISTON
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-11-23



Dossier # : 1232714012

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt des procès-verbaux des assemblées de consultation publique.

Il est recommandé:

De prendre acte des procès-verbaux des assemblées de consultation publique sur les projets de règlements: CA28 0023-46, CA28 0023-47, CA28 0011-6 et CA28 0015-5.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2023-12-01 12:06

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232714012

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt des procès-verbaux des assemblées de consultation publique.

CONTENU**CONTEXTE**

Prendre acte des procès-verbaux des assemblées de consultation publique tenues le 6 juin 2023 sur les projets de règlements:
CA28 0023-46, CA28 0023-47, CA28 0011-6 et CA28 0015-5.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2023-11-28

**Dossier # : 1235880008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à G-Tek (8246408 Canada inc.) pour les services d'hydro-excavation, incluant le traitement des matières résiduelles d'une durée de 2 ans (1er janvier 2024 au 31 décembre 2025) - Dépense totale de 80 390,52 \$, taxes incluses - Lot numéro 8 (L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève) - Appel d'offres public 23-20131 (5 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'accorder à G-Tek (8246408 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'hydro-excavation, incluant le traitement des matières résiduelles, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 80 390.52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20131;
2. de procéder à une évaluation du rendement de G-Tek (8246408 Canada inc.);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2023-11-30 11:49**Signataire :**

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1235880008

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction des travaux publics , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à G-Tek (8246408 Canada inc.) pour les services d'hydro-excavation, incluant le traitement des matières résiduelles d'une durée de 2 ans (1er janvier 2024 au 31 décembre 2025) - Dépense totale de 80 390,52 \$, taxes incluses - Lot numéro 8 (L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève) - Appel d'offres public 23-20131 (5 soumissionnaires).

CONTENU**CONTEXTE**

L'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève requiert les services d'hydro-excavation qui consistent à injecter de l'eau à haute pression dans le sol pour désagréger les matériaux qui sont par la suite aspirés vers la benne collectrice du camion. Les matières résiduelles seront par la suite traitées selon les dispositions indiquées au contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Les services d'hydro-excavation sont requis annuellement. Ce mandat consiste à faire appel à une entreprise spécialisée en hydro-excavation, afin d'exécuter tous types de travaux, sur demande, par exemple l'entretien des boîtes de service et les boîtes de vanne. De plus, cet entrepreneur pourra être appelé en urgence, par exemple, lors des bris d'aqueduc et d'égout.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève ne dispose pas du personnel ni de l'équipement nécessaires pour effectuer des travaux d'hydro-excavation sur son territoire. De plus, la demande de service d'hydro-excavation ponctuelle a pour conséquence une variation du prix de la prestation complète.

Ces types d'intervention sont de plus en plus requis et pour avoir un prix fixe par appel pour les deux prochaines années, l'arrondissement s'est joint au processus d'appel d'offres public, dont le Service de l'approvisionnement était responsable.

L'appel d'offres public était sur le marché du 21 août 2023 au 28 septembre 2023. Il y a eu 8 preneurs du cahier des charges, 5 soumissionnaires et 3 désistements, ces derniers ayant soumissionné sur d'autres lots.

L'ouverture des soumissions s'est déroulée le 28 septembre 2023 et après analyse de celles-ci, le Service de l'approvisionnement a identifié l'entrepreneur G-Tek (8246408 Canada inc.)

comme étant le plus bas soumissionnaire conforme administrativement.

Selon les documents d'appel d'offres, le contrat concerné par le présent dossier décisionnel débutera le 1^{er} janvier 2024 et prendra fin le 31 décembre 2025, et ce, sans période de renouvellement possible.

Toutes les informations concernant le nombre de soumissions reçues et les prix soumis se trouvent dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, jointe au présent dossier décisionnel.

L'analyse de la conformité administrative réalisée par le Service de l'approvisionnement a démontré que l'adjudicataire recommandé G-Tek (8246408 Canada inc) :

- ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- aucun de ses administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne font partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu du règlement sur la gestion contractuelle;
- G-Tek (8246408 Canada Inc), ne fait pas partie de la liste des fournisseurs à rendement insatisfaisants (LFRI);
- n'a pas de licence restreinte ou suspendue de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- n'est pas inscrit sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation.

Nous recommandons d'octroyer le contrat à G-Tek (8246408 Canada inc.), le plus bas soumissionnaire conforme, pour les services d'hydro-excavation incluant le traitement des matières résiduelles pour divers arrondissements, lot numéro 8 (L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève), appel d'offres public 23-20131, pour un montant maximal de 80 390,52 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/O

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Francesca RABY)

Certification de fonds :
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Adriana GINDILA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Trevor LANE
Directeur des travaux publics

Le : 2023-11-23



Dossier # : 1230543029

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à EFEL Experts-conseils inc. d'un montant de 151 311,70 \$ incluant taxes et 10 % de contingences (contrat : 137 556,09 \$ + contingences(10%): 13 755,61 \$) pour effectuer le carottage et l'élaboration des plans et devis pour des travaux de planage et revêtement de 5 croissants de rues adjacents au boulevard Chevremont et les rues Trépanier, De Tonty, et Thibodeau dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2023-13.

Il est recommandé:

1. D'accorder un contrat à EFEL expert conseil inc. d'un montant de 151 311,70 \$ incluant taxes et 10 % de contingences (contrat : 137 556,09 \$ + contingences(10%): 13 755,61 \$) pour effectuer le carottage et l'élaboration des plans et devis pour des travaux de planage et revêtement de 5 croissants de rues adjacents au boulevard Chevremont et les rues Trépanier, De Tonty, et Thibodeau dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2023-13 ;
2. D'autoriser une dépense totale de 151 311,70 \$, taxes et 10 % de contingences incluses;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2023-12-01 12:07

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1230543029

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à EFEL Experts-conseils inc. d'un montant de 151 311,70 \$ incluant taxes et 10 % de contingences (contrat : 137 556,09 \$ + contingences(10%): 13 755,61 \$) pour effectuer le carottage et l'élaboration des plans et devis pour des travaux de planage et revêtement de 5 croissants de rues adjacents au boulevard Chevremont et les rues Trépanier, De Tonty, et Thibodeau dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2023-13.

CONTENU

CONTEXTE

Les rues locales de l'arrondissement sont dans un état de dégradation qui ne cesse de croître. Cela est dû principalement à un important déficit d'entretien dans les années passées. Avec le programme de planage et revêtement mis en place en 2021 et 2023, qui s'est consolidé par la réalisation de 32 rues. Ceci permettra un certain rattrapage d'entretien et un ralentissement de la dégradation de ces rues. Cela sera bénéfique pour les citoyens qui leur permettront d'avoir des rues sécuritaires et confortables au roulement. Aussi, cela permettra à l'arrondissement d'arrêter la détérioration des rues les plus endommagées pour un coût raisonnable à la hauteur de ses capacités financières.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La réhabilitation des 14 croissants de rue listées dans le tableau en pièces jointes sera faite par la technique du planage et revêtement. Le planage consiste en un rabotage de la partie supérieure d'une couche de chaussée sur une épaisseur donnée, réalisé par une planeuse. Le revêtement consiste en la mise en place d'une nouvelle couche d'enrobage bitumineux en remplacement de celle enlevée.

JUSTIFICATION

La chaussée de la plupart des croissants de rue a dépassé la durée de vie utile et présente une détérioration très avancée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense pour l'élaboration des plans et devis sera assumé par l'arrondissement. Cependant, une dépense estimée à 680 000 \$ net de ristourne pour la

réalisation des travaux sera assumé par la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves du Service des infrastructures du réseau routier(SIRR.) dans son programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR.) du réseau local Édition 2024. Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2024 et prévue au PDI. 2023-2032 de la Ville-centre dans le programme PDI-55857 . Cette dépense sera réalisée à 100 % en 2024 et prévue au PDI 2023-2032 de la Ville-centre dans le programme 55857 : 18-048 Programme complémentaire de planage-revêtement - Local CM 18 1158.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier (voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n.a.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n.a.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat : décembre 2023

Fin du mandat: fin mai 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nam NGUYEN, Service des infrastructures du réseau routier

Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

Nam NGUYEN, 9 novembre 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafed LARABI
ingenieur(e) - c/e

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-07

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement



Dossier # : 1239350043

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totale de 8 500 \$, pour l'année 2023, afin de soutenir l'organisation de la guignolée et autres activités de sécurité alimentaire à trois (3) partenaires de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, soit un montant de 3 500\$ pour l'organisme On Rock, 2 500\$ pour le Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'Île et 2 500\$ pour le Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île.

Il est recommandé :

- D'accorder une contribution financière totale de 8 500 \$, pour l'année 2023, afin de soutenir l'organisation de la guignolée et autres activités de sécurité alimentaire à trois (3) partenaires de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

La répartition sera :

3 500\$ pour On Rock

2 500\$ pour le Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'Île

2 500\$ pour le Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île.

- D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2023-12-01 16:31

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239350043

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totale de 8 500 \$, pour l'année 2023, afin de soutenir l'organisation de la guignolée et autres activités de sécurité alimentaire à trois (3) partenaires de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, soit un montant de 3 500\$ pour l'organisme On Rock, 2 500\$ pour le Refuge pour les femmes de l'Ouest de l'Île et 2 500\$ pour le Fonds d'aide de l'Ouest-de-l'Île.

CONTENU

CONTEXTE

Avec la situation actuelle de l'inflation et les difficultés qu'elle cause aux organismes désireux de venir en aide aux citoyens vulnérables, le conseil de l'arrondissement a choisi de faire cette année encore, un nouveau versement à plusieurs organismes de l'arrondissement afin de les soutenir dans leurs efforts de joindre les familles les plus vulnérables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 28279 - 6 décembre 2022 - Accorder une contribution financière totale de 8 500 \$, pour l'année 2022, afin de soutenir l'organisation de la guignolée et autres activités de sécurité alimentaire à plusieurs partenaires de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. La répartition sera 1 500\$ pour On Rock, 1 500\$ Fonds d'aide de l'Ouest de l'île, 2 500\$ Le refuge des Femmes de l'ouest de l'île et 3 000 \$ Le Club Optimiste. (GDD 1227593029)

CA21 28330 - 7 décembre 2021 - Accorder une contribution financière totale de 8 500 \$, pour l'année 2021, afin de soutenir l'organisation de la guignolée et autres activités de sécurité alimentaire à plusieurs partenaires de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. (GDD 1217593031)

CA20 28294 - 1er décembre 2020 - Accorder une contribution financière totale de 10 000\$ afin de soutenir l'organisation de la guignolée et autres activités de sécurité alimentaire à plusieurs partenaires de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève. La répartition sera 2 500\$ pour On Rock, 2 500\$ Fonds d'aide de l'Ouest de l'île, 2 500\$ Le refuge des Femmes de l'ouest de l'île et 2 500 \$ Le Club Optimiste. (1207593029)

CA20 28093 - 7 avril 2020 - Affecter un montant de 5 000 \$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour aider des organismes du milieu qui offrent un soutien alimentaire aux familles de l'arrondissement éprouvées par la pandémie de la COVID-19 et mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'identifier les organismes pouvant se qualifier pour recevoir cette aide. (1207808003)

DESCRIPTION

Il est recommandé d'affecter un montant de 8500 \$ pour aider ces trois organismes dans notre secteur qui offrent un soutien alimentaire aux familles de l'arrondissement éprouvées par l'inflation.

3 500 \$ On Rock

2 500 \$ Refuge pour les Femmes de l'Ouest de l'île

2 500 \$ Fonds d'aide de l'Ouest de l'île

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier porte sur l'affectation d'un montant de 8 500,00 \$, en provenance du budget de la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens.

Direction de la Culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens (IBSG) 8 500,00 \$

Imputation:

Contribution à d'autres organismes

2408.0010000.301104.07001.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000. 8 500,00 \$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, en favorisant la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens et la consolidation du filet et lien social fort.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'aide de l'arrondissement, les organismes auront de la difficulté à venir en aide aux familles dans le besoin pour la période des fêtes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les organismes enverront une facture, avant le 10 décembre 2023, pour leurs activités de sécurité alimentaire au montant de leurs subventions respectives à la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens pour recevoir le versement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Marika MERCURE
Régisseur

Le : 2023-11-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
directeur(trice) - cult,sp,ds (ile bizard-
outremont)



Dossier # : 1239350039

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3897 \$ pour une durée d'un an à l'organisme Club Optimiste de l'Île Bizard pour la réalisation du projet La Guignolée du Clup optimiste de l'Île Bizard de 2023, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023). Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3897 \$ pour une durée d'un an à l'organisme Club Optimiste de l'Île Bizard pour la réalisation du projet La Guignolée du Clup optimiste de l'Île Bizard 2023, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023). Approuver un projet de convention à cet effet.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2023-12-04 10:00

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239350039

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3897 \$ pour une durée d'un an à l'organisme Club Optimiste de l'Île Bizard pour la réalisation du projet La Guignolée du Clup optimiste de l'Île Bizard de 2023, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023). Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.

Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M\$, couvre la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M\$.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 28088 - 2 mai 2023 - Autoriser la prolongation d'un soutien financier totalisant la somme de 22 924 \$ pour une durée de 11 mois à l'organisme À Coeur Ouvert pour la réalisation du projet d'activités de répit pour les jeunes en situation de handicap dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023). / Approuver le projet de convention à cet effet. (GDD 1239350020)

CG23 0200 - 20 avril 2023 - Approuver la lettre (addenda 2) de confirmation de la prolongation de l'Entente administrative 2018-2023 sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité par laquelle la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 11 M\$ majorant ainsi le montant total du soutien accordé de 45 574 160 \$ (CG à venir) à 56 574 160 \$, pour la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 (auxquels s'additionnent les 5,25 M\$ versés pour la période du 1er avril au 31 octobre 2018, dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité 2013-2018 (CG18 0372), pour un total de 61 824 160 \$) / Autoriser un budget de dépenses additionnel équivalent au revenu additionnel correspondant. (GDD 1233220002)

CA21 28233 - 7 septembre 2021 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 13 000 \$ pour une durée de 2 ans à l'organisme À Coeur Ouvert pour la réalisation du projet d'activités de répit pour les jeunes handicapés dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, soit 6 500 \$ pour l'année 2021 et 6 500 \$ pour l'année 2022, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023). Approuver un projet de convention à cet effet. (GDD 1217593022)

CA20 28290 - 1er décembre 2020 - Accorder un soutien financier de 6500 \$ à l'organisme À Coeur Ouvert pour la réalisation du projet d'activités de répit pour les jeunes handicapés dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour la période du 31 août 2020 au 31 mars 2021 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approuver un projet de convention à cet effet. (GDD 1207593028)

CA20 28090 - 7 avril 2020 - Accorder un soutien financier de 16 424 \$ à Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI) pour la réalisation du projet travailleur de milieu dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et approuver un projet de convention à cet effet. (GDD 1207593005)

CG19 0325 - 20 juin 2019 - Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées. (GDD 1198377001)

CA19 28127 - 7 mai 2019 - Approuver dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, Ville - MESS une contribution financière pour l'année 2019 de 14 163,53 \$ à Action jeunesse de l'Ouest-de-l'Île (AJOI) pour le projet "Travailleur de milieu / de rue" dans le secteur Sainte-Geneviève et L'Île-Bizard. (GDD 1194894002)

CG18 0440 - 23 août 2018 - Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une

enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023. (GDD 1183220003)

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Club Optimiste de L'Île Bizard

Nom du projet : La Guignolée du Clup optimiste de l'Île Bizard

Brève description du projet : Le Club Optimiste de L'Île Bizard assurera la Guignolée de Noël pour les citoyens de L'Île-Bizard et de Sainte-Geneviève. L'année dernière, nous avons pu aider à créer une saison des Fêtes plus joyeuse en distribuant de la nourriture pour plus de 200 familles et des cadeaux pour leurs enfants. Les quatre piliers de la sécurité alimentaire sont la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité. Ce projet vise à assurer la disponibilité et l'accès.

Contribution de Ville - MTESS : 3 897 \$

JUSTIFICATION

Cet organisme répond aux critères et aux priorités établis dans l'entente Ville-MTESS en la matière, notamment dans les secteurs suivants : l'engagement social et communautaire et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. De plus, l'organisme participe activement à la concertation du milieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

La somme de 3897 \$ est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente administrative Ville-MTESS. Conséquemment, elle ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de ce financement viendrait empêcher la réalisation des activités.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un rapport final est requis l'organisme s'engage à fournir le document à la date prévue. De plus, le soutien financier est versé à l'organisme conformément aux modalités de versements prescrites à chaque convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Chantal CROZE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Isabelle LÉPINE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Geneviève LOCAS, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Marika MERCURE
Régisseur

Le : 2023-10-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
directeur(trice) - cult,sp,ds (île bizard-
outremont)



Dossier # : 1239350044

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant la somme de 10 000 \$, au Club optimiste de l'Île Bizard, pour la période et le montant indiqués, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal. / Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

1. D'accorder une contribution financière totalisant la somme de 10 000 \$, au Club optimiste de l'Île Bizard, pour la période et le montant indiqués, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal;
2. D'approuver le projet de convention à cet effet;
3. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2023-12-01 12:08

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239350044

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant la somme de 10 000 \$, au Club optimiste de l'Île Bizard, pour la période et le montant indiqués, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'inclusion sociale pour le programme Prévention Montréal. / Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La sécurité est un droit et une condition essentielle à l'inclusion, au bien-être et au développement du plein potentiel des personnes et des communautés. Plus que jamais, la Ville de Montréal est engagée à renforcer son action afin de garantir un tel droit, notamment en déployant des initiatives de prévention structurantes et durables, en investissant pour assurer des milieux de vie de qualité et en favorisant un accès plus équitable aux opportunités qu'offre la Ville.

Le nouveau programme pluriannuel Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'à leurs familles, en situation de vulnérabilité. Il est doté d'un budget total de 42,5 M\$ sur trois ans et se décline en deux axes principaux :

- Axe 1 : Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2 : Prévention en sécurité urbaine

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s'adressent prioritairement aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformatrices de l'action communautaire dans les quartiers.

Ainsi, le programme Prévention Montréal vise, à court terme, à favoriser, soutenir et renforcer :

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leurs familles ;
- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leurs familles ;

- le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliorent la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leurs familles, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité.

Prévention Montréal conduit, à moyen et long terme, à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion ;
- atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité ;
- offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Ancré au cœur de la vision et des ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, ce nouveau programme pluriannuel est le résultat d'une démarche de convergence de quatre initiatives municipales prenant fin en 2022, à savoir : le Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et la mesure d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 28214 - 7 novembre 2023 - Autoriser la signature d'un addenda aux conventions de contribution financière de deux organismes ci-après désignés pour le programme Prévention Montréal. Approuver les deux projets d'addenda à cet effet. (GDD 1239350042)

CA23 28089 - 2 mai 2023 - Accorder une contribution financière totalisant la somme de 22 500 \$, à l'Association sportive Bon Vieux Temps, pour la période et le montant indiqués, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'Inclusion Sociale pour le programme Prévention Montréal. / Approuver le projet de convention à cet effet. (GDD 1239350021)

CA23 28063 - 4 avril 2023 - Accorder une contribution financière totalisant la somme de 243 054 \$, à 2 organismes ci-après désignés, ainsi qu'à la Bibliothèque de L'Île-Bizard, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget dédié du Service de la diversité et de l'Inclusion Sociale pour le programme Prévention Montréal. Approuver les deux projets de convention à cet effet. (GDD 1239350012)

CE22 2148 - 21 décembre 2022 - Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements. (GDD 1229703001)

DESCRIPTION

Club optimiste de l'Île Bizard

- Sécurité Jeunesse (Axe 2)
- Montant de la contribution recommandée: 10 000 \$
- Projet de sécurité des jeunes impliquant le Club Optimiste de l'Île Bizard, le Service de police de la Ville de Montréal, le Club de moto Blue Knights (policiers retraités), la fondation CFER, la Sécurité publique de L'Île-Bizard ainsi que des partenaires d'affaires privés dans le domaine de la sécurité des vélos. Ce projet est provisoirement prévu

pour le 12 mai 2024 lors de la semaine policière du SPVM.

JUSTIFICATION

Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, Prévention Montréal engage la Ville à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais un accès à des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs besoins. Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires, solidaires et inclusifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 10 000 \$, sera assumé comme suit :
Le montant de 10 000 \$ est prévu au budget de fonctionnement de l'arrondissement suite au virement budgétaire effectué du Service de la diversité et de l'inclusion sociale approuvé à la résolution CE22 2148. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Club optimiste de l'Île Bizard		2023	
Axe 2			
Prévention Montréal 2023-2025	30 jours suivant la signature du conseil décembre 2023	9 500 \$	1er versement
	dépôt du rapport final juillet 2024		
	Axe 2	500 \$	dernier versement
2 versements			
Total : 10 000 \$		10 000 \$	

IMPUTATION Axe 2 :

2408.0010000.301104.07001.54590.000000.0000.004672.052136.00000.00000

Le projet est accepté conditionnellement à la révision de la ventilation financière des dépenses en fonction des balises du programme Prévention Montréal. Aussi, un travail de maillage avec la communauté doit être intégré au projet.

MONTRÉAL 2030

Le programme Prévention Montréal est une contribution majeure à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités :

- 8: « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous » ;
- 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire » ;
- 10: « Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la

vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision » ;

- 18: « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire » ;
- 19. « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de ce financement viendrait empêcher la réalisation du projet.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Pour l'instant, il est prévu que les activités se réalisent comme prévu. Si la situation changeait, le responsable de la Ville et l'organisme devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet.

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un rapport d'étape est demandé à chaque année et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin de chaque projet. L'organisme s'engage à remplir sur la plate-forme GSS les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (Abdallah SEDIK)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre-Luc LORTIE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Marika MERCURE
Régisseur

Le : 2023-11-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
directeur(trice) - cult,sp,ds (île bizard-
outremont)



Dossier # : 1237905027

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	De recommander au conseil municipal de nommer l'édifice du point de service Sainte-Geneviève à l'adresse sise au 15 795, boulevard Gouin Ouest en l'honneur de Pierre Paiement.

Il est recommandé :

De demander au conseil municipal de la Ville de Montréal de nommer l'édifice Pierre Paiement, sis à l'adresse 15 795, boulevard Gouin Ouest à Sainte-Geneviève;

De transmettre la résolution à la Division du patrimoine de la Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire pour étude.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2023-12-01 12:08

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237905027

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	De recommander au conseil municipal de nommer l'édifice du point de service Sainte-Geneviève à l'adresse sise au 15 795, boulevard Gouin Ouest en l'honneur de Pierre Paiement.

CONTENU

CONTEXTE

Monsieur Pierre-Paiement a été pompier volontaire pendant plusieurs années à l'ancienne Ville de Sainte-Geneviève avant de se diriger vers le Service des incendies de la Ville de Pierrefonds pour en faire une profession. Peu de temps après avoir été élu au conseil municipal de la Ville de Sainte-Geneviève le 3 novembre 1985, le 9 février 1986 un tragique accident causait son décès. Il occupait alors le poste de lieutenant depuis 9 ans et était au seuil d'obtenir son grade de capitaine. Suite au tragique accident, la Ville de Sainte-Geneviève et spécialement le conseil municipal a rendu hommage à Pierre-Paiement en procédant à l'inauguration du Centre socioculturel Pierre-Paiement au 13, rue Chauret le 8 avril 1986, par la résolution 86-25.

En 2013, le centre socioculturel étant disparu, le conseil d'arrondissement de l'époque avait la volonté de perpétuer la mémoire de Monsieur Pierre-Paiement. La salle multifonctionnelle est alors choisie pour s'identifier au nom de salle Pierre-Paiement puisque la totalité de l'édifice du 13, rue Chauret devenait la Mairie d'arrondissement et abritait les principaux services administratifs de l'arrondissement. La résolution no CA13 28 0245 a été adoptée à cet effet.

Aujourd'hui, l'édifice du 13, Chauret est maintenant vacant et sans utilisation. Le conseil d'arrondissement a toujours la même volonté pour perpétuer la mémoire de Pierre-Paiement. C'est pourquoi que le 15 795, boulevard Gouin Ouest est choisi pour s'appeler l'édifice Pierre-Paiement utilisé par les services d'arrondissement notamment l'urbanisme et la sécurité publique.

Finalement, l'arrondissement a consulté la famille et cette dernière a donné son accord pour nommer l'édifice à l'honneur de Pierre-Paiement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no 86-25
 Résolution no CA13 28 0245

DESCRIPTION

En mémoire à Pierre-Paiement, il est proposé de nommer l'édifice à l'adresse sise au 15 795, boulevard Gouin Ouest Pierre-Paiement à Sainte-Geneviève

JUSTIFICATION

Pierre Paiement est né à Sainte-Geneviève en 1946. Il est le fils d'Antonine Denis, née à l'île Bizard et de Jean-Louis Paiement, née à Sainte-Geneviève. Il issue de l'une des familles pionnières qui a contribué au développement de L'Île-Bizard et de Sainte-Geneviève.

D'abord, il a travaillé pendant quelques années au restaurant La Roulotte, sur la rue Paiement, qui était détenu par l'entreprise familiale. Ensuite, un certain temps, il a exploité une mercerie pour homme dans la maison paternelle, convertie en magasin. Pompier volontaire pendant plusieurs années à l'ancienne Ville de Sainte-Geneviève avant de se diriger vers le Service des incendies de la Ville de Pierrefonds pour en faire une profession, il est devenu lieutenant jusqu'à son décès en 1985. Il était au seuil d'obtenir son grade de capitaine. D'ailleurs, il a reçu une reconnaissance postume pour un sauvetage sur la rivière des Prairies avec l'aide d'un de ses compagnons de travail. Mentionnons également qu'il a sauvé plusieurs citoyens de l'arrondissement. Entre autres, la première personne que Pierre Paiement a sortie d'un feu est Madame Jeanne Therrien, épouse de monsieur Zotique Rivard en février 1972. Zotique Rivard (1901-1977), a tenu un magasin général situé à l'intersection du boulevard Gouin Ouest et de la rue Saint-Joseph et fut maire de Sainte-Geneviève de 1925 à 1930.

Le magasin général de Zotique Rivard a été acheté par la caisse populaire Desjardins en 1965. Le feu a détruit l'immeuble en février 1972, emportant en même temps dans la mort, la regrettée madame Rivard. Au même emplacement, le 15 août 1973, on inaugurait le nouveau bâtiment de la caisse populaire de Sainte-Geneviève. Ce bâtiment fut acheté par la compagnie informatique Global Vision en 1999 et ceux-ci ont construit le 2e étage en 2001. Finalement, la ville de Montréal en pris possession le 31 octobre 2017. C'est ce bâtiment que l'arrondissement veut nommer en l'honneur de Pierre Paiement.

Monsieur Paiement était qualifié comme travailleur infatigable, dévoué, à l'écoute, franc, honnête, transparent, consciencieux et assidu. Il était dévoué à sa communauté. En novembre 1985, il est devenu conseiller municipal à la Ville de Sainte-Geneviève. Un de ses premiers mandats a été d'organiser la grosse parade dans le cadre du carnaval de 1986. Selon quelques commentaires, ce fut un événement remarquable avec la présence de la charrette tirée par un élégant quatuor de chevaux, de chars allégoriques, Schtroumpf, lutins, d'un corps de trompettes, etc. À l'époque, la ville de Sainte-Geneviève n'avait pas vu ce genre d'événement depuis des décennies. Selon les dires, il avait le sens de l'organisation.

Il a fait preuve tout au long de sa vie d'un dévouement exemplaire pour sa communauté. C'est pour ces nombreuses raisons énumérées que l'édifice du 15 795, boulevard Gouin Ouest a été choisi pour perpétuer la mémoire de Monsieur Pierre-Paiement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne contribue pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle parce que plusieurs lieux ont été nommé en honneur de Pierre-Paiement, mais aucun de ces lieux sont actifs. La nomination de l'édifice du 15 795, Gouin Ouest est d'assurer de perpétuer la mémoire de Monsieur Pierre-Paiement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 5 décembre 2023;
Transmission de la résolution à la Division du patrimoine.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux réglementations et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael LEDOUX
conseiller(ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE

Le : 2023-10-25



Dossier # : 1239350038

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	De recommander au conseil municipal de modifier la nomination de la Bibliothèque de L'Île-Bizard, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, en « Bibliothèque Éliane-Labastrou ».

Il est recommandé :

De demander au conseil municipal de la Ville de Montréal de modifier la nomination de la Bibliothèque de L'Île-Bizard, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, en « Bibliothèque Éliane-Labastrou »;

De transmettre la résolution à la Division du patrimoine de la Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire pour étude.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2023-12-01 12:08

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1239350038

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	De recommander au conseil municipal de modifier la nomination de la Bibliothèque de L'Île-Bizard, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, en « Bibliothèque Éliane-Labastrou ».

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève désire proposer à la Division du patrimoine de la Ville de Montréal de renommer la Bibliothèque de L'Île-Bizard, située dans L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, en « Bibliothèque Éliane-Labastrou » pour reconnaître cette citoyenne.
 L'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève a demandé la collaboration de la Société patrimoine et histoire de l'Île Bizard et Sainte-Geneviève pour renommer la bibliothèque et a proposé le nom de « **Bibliothèque Éliane-Labastrou** ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Renommer « Bibliothèque Éliane-Labastrou » la Bibliothèque de L'Île-Bizard, située au 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève. La famille de Madame Éliane Labastrou a été consultée et a donné son accord au changement de nom.

JUSTIFICATION

- Éliane-Labastrou pour les raisons suivantes:
- Dresse l'arbre généalogique des familles souches de l'Île-Bizard, reliées au couple Pierre Boileau et Madeleine Lahaye.
 - Fondation de la première bibliothèque à l'Île-Bizard. Ses revendications aboutissent à la protection de la Pointe-aux-Carrières au sein du parc régional Bois-de-l'Île.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La bibliothèque est identifiée par une plaque qui est installée à l'extérieur du bâtiment.
 Estimation des coûts : 500 \$

MONTREAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la résolution à la Division du patrimoine.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Marika MERCURE
Régisseur

Le : 2023-10-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
directeur(trice) - cult,sp,ds (ile bizard-
outremont)



Dossier # : 1239350045

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la présentation du projet de rénovation de la piscine extérieure et du Pavillon de service du parc Parc Eugène-Dostie au ministère de l'Éducation dans le cadre du "Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)". Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles au projet. Autoriser la directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à agir et signer au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tous les documents relatifs à ce projet.

Il est recommandé :

- D'autoriser la présentation du projet de rénovation de la piscine extérieure et du Pavillon de service du parc Parc Eugène-Dostie au ministère de l'Éducation dans le cadre du "Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)";
- De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles au projet;
- D'autoriser la directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à agir et signer au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tous les documents relatifs à ce projet.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2023-12-01 12:09

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239350045

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de la culture_des sports_des loisirs et relations avec les citoyens , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la présentation du projet de rénovation de la piscine extérieure et du Pavillon de service du parc Parc Eugène-Dostie au ministère de l'Éducation dans le cadre du "Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA)". Confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts admissibles au projet. Autoriser la directrice de la culture, des sports, des loisirs et des relations avec les citoyens à agir et signer au nom de la Ville de Montréal - Arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, tous les documents relatifs à ce projet.

CONTENU

CONTEXTE

Le 19 juin 2023, le gouvernement du Québec, via le ministère de l'Éducation, a lancé le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA). Ce programme remplace le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS).

Le Programme est doté d'une enveloppe de 300 millions de dollars pour l'ensemble du Québec. Il vise à financer la construction, l'aménagement, la rénovation, la mise aux normes, l'agrandissement ou le réaménagement d'infrastructures récréatives, sportives et de plein air afin de soutenir la présence d'infrastructures récréatives et sportives en bon état dans toutes les régions du Québec et à accroître l'accès à ces infrastructures pour la population.

En théorie, au prorata de la population, les projets sur le territoire de la Ville de Montréal pourraient bénéficier de subventions de l'ordre de 60 à 70 millions de dollars, toute proportion gardée.

Le programme comporte désormais deux volets :

- Infrastructures sportives et récréatives (volet 1);
- Infrastructures de plein air (volet 2).

Le programme peut financer deux tiers du coût admissible du projet jusqu'à concurrence de 20M\$ pour le volet 1 (échéance fin des travaux 5 ans) et jusqu'à 200 000 \$ pour le volet 2 (échéance fin des travaux 3 ans).

Tous les projets sur le territoire de la Ville nécessitent un appui du comité exécutif de la Ville de Montréal, qu'ils proviennent des arrondissements, de la Ville centre ou d'organismes à but non lucratif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE23 1747 - 8 novembre 2023 - Autoriser 21 projets municipaux et appuyer 47 projets d'organismes afin que ceux-ci puissent être soumis à une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation du gouvernement du Québec dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA). (GDD 1239092001)

DESCRIPTION

En plus d'un appui du comité exécutif de la Ville de Montréal, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) a demandé que les projets d'arrondissements aient une résolution d'appui du conseil d'arrondissement.

Rénovation de la piscine et du pavillon des baigneurs du parc Eugène-Dostie

Adresse : 488, montée de l'Église, L'Île-Bizard, Québec, H9C 1G9

La piscine du parc Eugène-Dostie de L'Île-Bizard a été construite en 1986. Le bassin aquatique a fait l'objet de travaux d'entretien au fil des ans. Il en est de même des systèmes de traitement de l'eau de baignade qui ont fait l'objet d'entretien et de remplacement de composantes. En ce qui concerne le pavillon des baigneurs, il a été reconstruit lors de la conception du pavillon Vincent-Lecavalier, dont il fait aujourd'hui partie.

L'évaluation de l'état de vétusté des installations à la piscine du parc Eugène-Dostie a été confiée à la firme Girard-Hébert, ingénierie aquatique. Le rapport est joint à l'Annexe 1. Bien que l'installation ait fait l'objet d'entretien, les points suivants ont été signalés :

- Le bassin de béton approche la fin de sa vie utile;
- Il est possible que le bassin ne soit pas étanche;
- Les écumeurs présentent des caractéristiques non-conformes;
- Le système de filtration n'offre pas un taux de rotation de l'eau suffisante et présente des contraintes importantes sur le plan des opérations;
- Les produits chimiques de traitement de l'eau (hypochlorite de sodium et bisulfate de sodium) sont localisés dans une même pièce, ce qui représente un risque d'accident et est non-conforme aux règles de la CNESST;
- Les installations électriques sont en bon état.

À la suite de la visite effectuée, il est recommandé que la piscine fasse l'objet d'une reconstruction complète.

En ce qui concerne le pavillon des baigneurs, il est en bon état et fonctionnel dans son ensemble. Toutefois, l'entreposage des produits chimiques devra être corrigé et nous voulons le rendre plus accessible, ainsi qu'effectuer quelques changements à l'intérieur tels que le changement des planchers et l'aménagement de vestiaires universels.

JUSTIFICATION

Les projets déposés dans le cadre du PAFIRSPA doivent avoir fait l'objet d'un appui du comité exécutif de la Ville pour qu'ils puissent être analysés par le ministère de l'Éducation et ainsi bénéficier d'une aide financière.

Lien avec le Plan directeur du sport et du plein air : Infrastructures urbaines et collectives - 2,8 adaptation aux changements climatiques par le maintien de l'offre de service aquatique extérieur.

Lien avec le Plan Solidarité, Équité et inclusion par l'aménagement de vestiaires universels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du projet est estimé à 3 252 864,79 \$, net de ristournes des taxes. Le soutien financier demandé au ministère de l'Éducation dans le cadre du PAFIRSPA ne peut excéder 66 % des coûts admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 20 000 000 \$.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités :

- 9. Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire.
- 11. Offrir une expérience citoyenne simplifiée, fluide et accessible à toutes les citoyennes et citoyens.
- 19. Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins.

ADS +: Vestiaire universel et entrée plage.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière du PAFIRSPA constitue une injection significative de fonds dans la réalisation du projet et dans la réduction du déficit d'investissement des installations sportives. Elle permet également d'éviter une éventuelle fermeture de cette installation pour des raisons de sécurité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Dépôt des projets acceptés par le comité exécutif doit être fait au plus tard le 5 décembre 2023.
- Suivi des dossiers soumis au ministère de l'Éducation par les requérants.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Clara MICHAUD
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-27

Geneviève LAPOSTOLLE
Régisseur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
directeur(trice) - cult,sp,ds (ile bizard-
outremont)



Dossier # : 1239452037

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour l'année 2024.

Il est recommandé:

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour l'année 2024.

Les séances se tiennent à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, montée de l'Église, à L'Île-Bizard, à l'exception de la séance du mois de juillet qui aura lieu à la résidence Vent de l'Ouest située au 4500, boulevard Jacques-Bizard, à Sainte-Geneviève.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2023-12-01 12:09

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239452037

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour l'année 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Il y a lieu de fixer les dates des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour l'année 2024 conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) qui prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances en fixant le jour et l'heure du début de chaque séance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 28 275 - D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève pour l'année 2023;
- Les séances du conseil se tiennent à la salle multifonctionnelle située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, à l'exception de la séance du mois de juillet qui aura lieu à la résidence Vent de l'Ouest située au 4500, boulevard Jacques-Bizard, à Sainte-Geneviève.

DESCRIPTION

Les dates retenues pour les séances du conseil d'arrondissement pour l'année 2024 sont:

Date	Heure	Lieu
JANVIER 2024	RELÂCHE	
6 février 2024	19 h 30	Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard
12 mars 2024	19 h 30	Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard
2 avril 2024	19 h 30	Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard

7 mai 2024	19 h 30	Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard
4 juin 2024	19 h 30	Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard
2 juillet 2024	19 h 30	Vent de l'Ouest 4500, boulevard Jacques-Bizard, Sainte-Geneviève
AOÛT 2024	RELÂCHE	
3 septembre 2024	19 h 30	Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard
1 ^{er} octobre 2024	19 h 30	Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard
5 novembre 2024	19 h 30	Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard
3 décembre 2024	19 h 30	Salle Madeleine-Lahaye 500, montée de l'Église, L'Île-Bizard

Le conseil fera relâche au mois de janvier et d'août conformément au règlement CA28 0073 pour tenir 10 séances en 2024.

Les séances se tiennent à la salle Madeleine-Lahaye située au 500, montée de l'Église, à L'Île-Bizard, à l'exception de la séance du mois de juillet qui aura lieu à la résidence Vent de l'Ouest située au 4500, boulevard Jacques-Bizard, à Sainte-Geneviève.

JUSTIFICATION

L'article 2 du Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (CA28 0073) se lit comme suit :

Les séances ordinaires du conseil d'arrondissement ont lieu au moins dix fois par année. Le conseil établit par résolution, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires en fixant le jour, l'heure de début et le lieu de chacune.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le calendrier sera diffusé sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes*, (RLRQ, c. C-19), un avis public du contenu du calendrier paraîtra sur le site internet de l'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renee Paule LORISTON
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-11-23



Dossier # : 1239452035

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 octobre 2023, en vertu du règlement CA28 0074.

Il est recommandé:

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 octobre 2023, en vertu du règlement CA28 0074.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2023-12-01 12:10

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239452035

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 octobre 2023, en vertu du règlement CA28 0074.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employé.es, pour la période du 1er au 31 octobre 2023, en vertu du règlement CA28 0074.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renee Paule LORISTON
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-11-23



Dossier # : 1230543030

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la réfection des bordures et trottoirs du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement et ce, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières - volet réfection mineures de trottoirs (RMT) de l'année 2024 du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR).

Il est recommandé :

D'offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève prenne en charge la conception, la coordination, la réalisation et la surveillance des travaux visant la réfection mineure des bordures et trottoirs (RMT) du réseau routier artériel administratif de la Ville (RAAV), dans l'arrondissement, et ce, dans le cadre du programme de réfection mineure des trottoirs du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2023-12-01 12:07

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1230543030

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2, de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la réfection des bordures et trottoirs du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) dans l'arrondissement et ce, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières - volet réfection mineures de trottoirs (RMT) de l'année 2024 du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves poursuit, via son programme maintien des infrastructures - réfections mineures de trottoirs, la mise à niveau, le maintien de la fonctionnalité et sécurité des trottoirs du réseau routier artériel. Ces interventions contribuent à améliorer les infrastructures collectives, et ce, afin d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués au maintien des réseaux routiers témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer le service offert aux citoyens en offrant des infrastructures routière de bonne qualité, assurant ainsi la sécurité de la ressource et par le fait même, la santé et la qualité de vie des citoyens.

L'apport des arrondissements dans la mise en œuvre des travaux requis est donc souhaitable afin d'accroître le niveau de réalisation des projets et contribuer à la résorption du déficit d'investissement accumulé.

La Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves conserve la responsabilité d'autoriser la conception ou la réalisation des ouvrages proposés. La procédure de prise en charge de projets a été transmise par écrit à tous les arrondissements.

Dans ce contexte, il est opportun de faire appel à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, afin que l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte Geneviève prenne en charge la conception, la réalisation et la surveillance des travaux pour la réfection mineure des bordures et trottoirs du réseau routier artériel administratif de la Ville de Montréal (RAAV)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0295 - 8 mars 2023 - Accepter les offres de services des arrondissements en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de

prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur certaines rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2023. (Dossier 1239796001),

- CM22 0359 - 21 mars 2022 - Accepter les offres de services des arrondissements en vertu du 2e alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de travaux de réfection mineure de trottoirs (RMT) sur rues du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) en 2022. (Dossier 1225276001).

DESCRIPTION

La liste des projets est présentée dans la demande RMT24_IBZ de l'arrondissement auprès du SIRR

JUSTIFICATION

La réalisation de ces travaux, par l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte Geneviève, permettra d'accélérer la remise en état du réseau routier, de favoriser la mobilité et la sécurité des citoyens et d'augmenter les investissements réalisés dans l'année, en complément des efforts de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves.

La liste des tronçons pour lesquels l'arrondissement envisage la réfection mineure des trottoirs (RMT) en 2024 a été déjà envoyée à la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves pour approbation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement du projet est à 100% à la charge du Service des infrastructures routières (PMIR)

MONTRÉAL 2030

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

aucun

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi contrat services professionnels pour la conception : mars 2024

Appel d'offres pour travaux : mars 2024

Octroi du contrat de construction : mai 2024

Période de travaux : de juin 2024 à décembre 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nam NGUYEN, Service des infrastructures du réseau routier
Patrick RICCI, Service des infrastructures du réseau routier

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hafed LARABI
ingenieur(e) - c/e

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
directeur d'arrondissement

Le : 2023-11-27



Dossier # : 1236059003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement sur le boulevard Jacques-Bizard et ce, sur une distance de 10 mètres de l'intersection de la rue Des Bruants.

il est recommandé:

D'édicter en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement sur le boulevard Jacques-Bizard et ce, sur une distance de 10 mètres de l'intersection de la rue Des Bruants.

Les panneaux seront installés du côté nord-ouest de l'intersection.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2023-12-01 12:10

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1236059003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division sécurité publique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (CA28 0018), une ordonnance visant à ajouter une interdiction de stationnement sur le boulevard Jacques-Bizard et ce, sur une distance de 10 mètres de l'intersection de la rue Des Bruants.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de citoyen pour l'implantation d'une signalisation d'arrêt obligatoire au coin des rues Jacques-Bizard et des Bruants avait été acheminée au Comité de la Sécurité Publique - Circulation - Mesures d'urgence (CSP) au mois de septembre 2023. Cette demande stipulait que l'intersection était devenue dangereuse pour les usagers (cyclistes, piétons, automobilistes, etc) du fait que plusieurs véhicules se stationnant sur le coin nord-ouest de l'intersection amenait un manque de visibilité pour tous. Suite à une analyse par le Comité Techniques de Sécurité Publique (CST), le CSP propose l'adoption d'ajout de signalisation interdisant le stationnement du côté nord-ouest de l'intersection, sur la rue Jacques-Bizard et ce sur une distance de 10 mètres, ce qui aura pour effet de libérer le coin de l'intersection et ainsi fournir une meilleure visibilité aux usagers.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Procéder à l'installation de panneaux de signalisation indiquant que la stationnement est interdit sur la rue Jacques-Bizard et ce sur une distance de 10 mètres de l'intersection. Les panneaux seront installés du côté nord-ouest de l'intersection.

JUSTIFICATION

Cette recommandation fût appuyée à l'unanimité par les membres du comité de sécurité. Également plusieurs citoyens sont en attente de ce changement qui permettra de mieux protéger les usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun aspect financier n'est à prévoir, puisque les services des travaux publics de l'arrondissement disposent déjà du matériel requis.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

aucun

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

aucun

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera remise au responsable ainsi qu'aux résidents de la résidence St-Raphaël afin de les informer de cette nouvelle interdiction de stationnement

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité de la sécurité publique- circulation – mesures d'urgence : 25 octobre 2023
Conseil d'arrondissement : 5 décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre HEROUX
coordonnateur sécurité publique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-11-23

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE ile bizard



Dossier # : 1232714013

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2024)

ATTENDU l'avis de motion donné du règlement sur les tarifs de l'arrondissement, à la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023 par sa résolution CA22 28 221;

ATTENDU le dépôt du projet de ce règlement à la séance du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023 par sa résolution CA22 28 221;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Il est recommandé:

D'adopter, avec modifications, le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2024) - Règlement numéro CA28 0082.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2023-12-01 12:11

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232714013

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2024)

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1232714013

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève (exercice financier 2024)

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 145 de la *Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec* (L.R.Q.,c.C-11.A), le conseil d'arrondissement doit adopter un nouveau règlement sur les tarifs pour l'année 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 28 282 - Adopter le règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) - numéro CA28 0079 (1222714013).

DESCRIPTION

Article 145 *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* :
Sauf dans les cas prévus aux articles 146 et 146.1, le seul mode de tarification que peut prévoir le conseil d'arrondissement pour financer tout ou partie de ses biens, services ou activités est un prix exigé, soit de façon ponctuelle, soit sous forme d'abonnement, soit selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification prévu au premier alinéa sont à l'usage exclusif de ce conseil.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt: 7 novembre 2023
Adoption: décembre 2023
Publication d'avis de promulgation: décembre 2023
Entrée en vigueur: 1er janvier 2024.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Pierre Yves MORIN
Directeur d'arrondissement

Le : 2023-10-30

**Dossier # : 1238522003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé : "Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le financement du projet de réfection et de réhabilitation du bâtiment du chalet Robert Sauvé".

VU l'avis de motion donné du règlement intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le financement du projet de réfection et de réhabilitation du bâtiment du chalet Robert Sauvé", à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023 par sa résolution CA23 28 224;

VU le dépôt du projet de ce règlement à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023 par sa résolution CA23 28 224;

ATTENDU QU'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Il est recommandé:

D'adopter le règlement intitulé: "Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le financement du projet de réfection et de réhabilitation du bâtiment du chalet Robert Sauvé" - 0823-003, sujet à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

QUE ce règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2023-12-01 12:11

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1238522003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé : "Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le financement du projet de réfection et de réhabilitation du bâtiment du chalet Robert Sauvé".

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1238522003

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé : "Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ pour le financement du projet de réfection et de réhabilitation du bâtiment du chalet Robert Sauvé".

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment est situé à proximité du parc Robert-Sauvé. Il accueille principalement des activités sportives comme le patinage l'hiver ou la piscine l'été, mais également un lieu qu'il est possible de réserver pour des événements associatifs ou privés.
 Le chalet Robert Sauvé requiert une réfection importante afin d'assurer la pérennité des infrastructures et des équipements et de s'assurer d'une offre de service répondant aux besoins de la communauté.

Sa réhabilitation permettra d'offrir des lieux de pratique sécuritaires et accessibles à la population et ainsi favoriser la pratique régulière d'activités aquatiques et communautaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 28 036 - Accorder un contrat à MLC Associés inc. d'un montant de 347 318,78 \$ taxes et 15 % de contingences incluses pour l'élaboration des plans et devis pour la réhabilitation du chalet Robert Sauvé à Sainte-Geneviève, selon l'entente cadre 2022-07-2.

DESCRIPTION

D'une superficie approximative de 370 m2, le bâtiment d'usage public est utilisé comme chalet de baigneurs au rez-de-jardin (RDJ) et offre une salle multi-usage avec une cuisinette et un bloc sanitaire d'une unité à l'étage supérieur, au rez-de-chaussée (RDC).
 Le chalet de parc Robert Sauvé possède un IVP de 38 % ce qui représente un état de vétusté critique. Près de 70% des besoins en travaux sont à réaliser idéalement dans la prochaine année.
 D'un point de vue réglementaire, plusieurs problématiques ont été observées, notamment le changement de l'unité de climatisation.

Par ailleurs, plusieurs espaces comme le stockage et les vestiaires sont saturés et sont peu fonctionnels. Les consommations énergétiques sont liées principalement à l'utilisation de la piscine pendant la saison estivale.

Aussi, des déficiences au niveau de la couverture demandent une attention urgente et il s'agit d'une opportunité pour inclure la réhabilitation du chalet afin d'éviter une perte de niveau de service.

Entre autres, voici une brève description des travaux qui devraient être effectués :

- Réfection des façades
- Réfection de la toiture
- Réfection du RDJ (hors locaux techniques)
- Réfection des locaux techniques au RDJ
- Réfection du RDC
- Réfection de l'aménagement
- Réhabilitation électrique
- Réhabilitation électrique
- Réhabilitation électrique

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt existant, lié au programme bâtiment n'est plus suffisant pour couvrir les dépenses pour la réhabilitation du chalet Robert Sauvé. Vu le coût élevé de ce dernier, un nouveau règlement d'emprunt dédié est donc nécessaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt est de 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations de la Ville de Montréal.

Étant donné les coûts importants du projet et afin de réduire les coûts pour les citoyens de l'arrondissement, nous souhaitons présenter une demande de financement via deux programmes de soutien financier potentiels : Programme de la protection des bâtiments de compétence locale et Programme d'accessibilité universelle.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lorsque l'autorisation ministérielle sera reçue, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement au conseil d'arrondissement du 7 novembre 2023;

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement du 5 décembre 2023;

- Approbation des personnes habiles à voter;
- Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter;
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville de Montréal quant à sa politique de capitalisation et à sa politique de gestion de la dette.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexis DESGAGNE HEBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdallah SEDIK
Agent comptable analyste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-10-26

Jonathan ST-LOUIS
chef(fe) de division - ressources financières
et matérielles (arrondissement)

**Dossier # : 1239606020**

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser l'installation d'une clôture sur la propriété située au 30 croissant Barabé composé du lot 4 589 911 du cadastre du Québec.

Il est recommandé :

D'accepter, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, l'installation d'une clôture sur la propriété située au 30 croissant Barabé composé du lot 4 589 911 du cadastre du Québec sous les conditions suivantes :

- Qu'une haie de cèdres soit plantée à l'intérieur du terrain, en longeant la clôture adjacente au chemin Bord-du-Lac;
- Que la haie de cèdres ait une hauteur minimale de 60 cm lors de sa plantation;
- Que les cèdres soit plantés à un intervalle maximal de 60 cm et à une distance maximale de 1 mètre de la clôture;
- Que la haie de cèdre soit coupée à une hauteur minimale de 1,52m, lorsqu'elle aura atteint cette hauteur;
- Que la haie de cèdres soit plantée au plus tard le 15 juin 2024;
- Que la haie de cèdres soit maintenue sur place, aussi longtemps que la clôture sera présente.

Signé par Pierre Yves MORIN Le 2023-12-01 12:11

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239606020

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser l'installation d'une clôture sur la propriété située au 30 croissant Barabé composé du lot 4 589 911 du cadastre du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Les travaux consistent à poser une clôture en cour avant secondaire (front sur chemin Bord-du-Lac latérale), latérale et arrière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

La propriété est localisée à l'intersection de croissant Barabé et du chemin Bord-du-Lac. Une résidence unifamiliale isolée d'un (1) étage a été érigée en 1984 qui s'apparente à un style architectural de type « bungalow ». Le milieu d'insertion est composé de résidence unifamiliale isolée d'un (1) ou deux (2) étages. Elles ont été pour plusieurs érigées à différente époque. Il y a d'ailleurs un style d'architecture dominant au milieu environnant qui est le « bungalow ». Le couvert végétal est important avec des arbres matures, des arbustes et des haies de cèdres notamment. C'est d'ailleurs l'une des caractéristiques importantes sur le chemin Bord-du-Lac et les terrains riverains. Concernant les clôtures, nous pouvons retrouver des clôtures en maille de chaîne, en bois, muret de pierre et ornementale.

Rappelons que le chemin du Bord-du-Lac fait partie du parcours riverain dans lequel les clôtures sont assujetties au PIIA qui vise notamment à conserver les percées visuelles vers la lac et une mise en valeur paysagère et bâtie.

Le projet consiste à poser une clôture en maille de chaîne de couleur noire. Elle sera installée en cour latérale, avant secondaire et arrière avec une hauteur de 1,83 mètre.

JUSTIFICATION

L'installation d'une clôture est visée aux articles 22 et 25 au Règlement sur les plans

d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro CA28 0015.
Les membres du comité discutent de la demande et y sont favorables à l'unanimité.

Il est proposé :

QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'arrondissement d'autoriser l'installation d'une clôture sur la propriété située au 30 croissant Barabé composé du lot 4 589 911 du cadastre du Québec sous les conditions suivantes :

- Qu'une haie de cèdres soit plantée côté gauche intérieure le long de la clôture chemin Bord-du-Lac.
- Que la haie de cèdres ait une hauteur minimale de 60 cm.
- Que la haie de cèdres soit plantée à un intervalle maximal de 60 cm et à une distance minimale de 1 mètre de la clôture.
- Que la haie de cèdres soit plantée au plus tard le 15 juin 2024.
- Que la haie de cèdres soit maintenue en tout temps de façon que la clôture sera présente.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Traitement au PIIA : 214\$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité consultatif d'urbanisme : 21 novembre 2023

Conseil d'arrondissement : 5 décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Radoslav TODOROV
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE

Le : 2023-11-23



Dossier # : 1237905029

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur un éventuel dépôt d'une demande de projet de modification au Règlement de zonage no CA28 0023 ou d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble pour la réalisation d'un projet de construction d'un dôme gonflable avec une annexe utilisée pour la pratique du tennis/pickleball intérieurs sur la propriété sise sur la montée de l'Église correspondant aux lots no 5 564 225 et 5 564 226 du cadastre du Québec.

De refuser toute demande de projet de modification au Règlement de zonage no CA28 0023 ou d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble pour la réalisation d'un projet de construction d'un dôme gonflable avec une annexe utiliser à la pratique du tennis/pickleball intérieurs sur la propriété sise sur la montée de l'Église correspondant aux lots no 5 564 225 et 5 564 226 du cadastre du Québec.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2023-12-01 12:12

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1237905029

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction de l'aménagement urbain et de la sécurité publique , Division de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Statuer sur un éventuel dépôt d'une demande de projet de modification au Règlement de zonage no CA28 0023 ou d'un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble pour la réalisation d'un projet de construction d'un dôme gonflable avec une annexe utilisée pour la pratique du tennis/pickleball intérieurs sur la propriété sise sur la montée de l'Église correspondant aux lots no 5 564 225 et 5 564 226 du cadastre du Québec.

CONTENU**CONTEXTE**

Une demande d'avis préliminaire no 3003261465 a été déposée 12 avril 2023 appuyé avec des plans, rendus 3D et explications détaillées pour obtenir une orientation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) sur une modification au Règlement de zonage no CA28 0023 ou un projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) sur la construction d'un dôme avec une annexe utilisé à une fin récréative de pratique du tennis et du pickleball.

La demande d'avis préliminaire a été présentée au comité consultatif d'urbanisme à deux (2) reprises en date du 16 mai et 20 juin 2023. De façon générale, les membres du CCU étaient en faveur du projet sous plusieurs conditions.

Suite aux avis favorables du CCU, le promoteur a pris contact avec les voisins à proximité. Bien qu'il n'ait pas reçu de la part du conseil d'arrondissement un avis sur son projet, ce dernier a décidé de continuer les démarches pour la réalisation du projet. Le 22 juin 2023, une lettre d'opposition au projet signée par quelques voisins a été déposée au maire d'arrondissement, Monsieur Stéphane Côté.

Après quelques rencontres et des échanges de courriels avec le promoteur sur l'état de la situation et particulièrement sur l'opposition du voisinage au projet, le conseil d'arrondissement a finalement décidé d'informer par voie de résolution leur opposition.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

En détail, le projet déposé consiste à la construction d'un dôme destiné à la pratique du tennis et du pickleball (tennis léger) avec un clubhouse attaché. La localisation proposée est

sur les lots 5 564 225 et 5 564 226 en bordure de la montée de l'Église dans sa portion la plus élevée de l'île Bizard. Les lots visés représentent une superficie totale de 5759m² (62 000 pc). Actuellement, ils sont vacants et l'espace est occupé par une friche herbacée de type prairie. Au pourtour de la propriété concernée, il est occupé d'une part par un petit secteur résidentiel regroupant cinq (5) maisons, une cour de travaux publics et un boisé. Ils sont également à proximité de deux (2) terrains de golf (Royal Montréal et Saint-Raphaël) et d'un accès au Parc-nature du Bois-de-L'Île-Bizard. Sa localisation est somme toute stratégique notamment au niveau de son milieu d'insertion et également del'accès avec la voie de transit. (Montée de l'Église)

Le bâtiment proposé est une structure gonflable en membrane opaque en polyester prenant la forme de dôme. Elle permet de créer une enceinte couverte suffisamment grande pour la pratique du tennis en toute saison. Au total, 6 terrains de tennis sont prévus avec un (1) terrain pouvant être converti en 4 terrains de pickleball. Ça représente une capacité maximale de 36 joueurs simultanément. Un clubhouse permanent de structure conventionnelle est à prévoir qui est joint à la structure gonflable "dôme". Il est utilisé comme accueil, vestiaires, toilettes et douches, ainsi qu'une aire de détente pour les joueurs. Une cinquantaine de cases de stationnement extérieures est prévue pour répondre à l'achalandage prévu.

La zone concernée du projet est la R1-132. Seule la résidence unifamiliale isolée est autorisée. Le projet viserait alors autoriser un usage de la classe « *P2 Service public et institutionnel* » pour permettre l'usage spécifique *stade, centre sportif multidisciplinaire, salle et terrain de squash, de racquetball et de tennis, patinage à roulettes, piscine, aréna et salle de curling*. De plus, il faudrait permettre un bâtiment de type dôme d'un parement extérieur de membrane en polyester opaque avec un enduit de vinyle et une finition extérieure en acrylique pour ce type d'usage, ce qui est contraire au Règlement de zonage. Le PPCMOI serait également dans les mêmes intentions.

JUSTIFICATION

Dans le contexte que le projet doit faire l'objet d'une modification au Règlement de zonage ou d'une demande de projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'immeuble (PPCMOI) et d'une opposition des personnes vivant dans la petite zone (R1-132) regroupant 7 terrains, il est alors décidé d'informer par voie de résolution que le conseil d'arrondissement refuse le projet à cette localisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Demande d'avis préliminaire : 535\$

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 5 décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michael LEDOUX
conseiller(ère) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Sylvain PROVENCHER
Directeur DAUSE

Le : 2023-11-23



Dossier # : 1239452036

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement.

Le conseil d'arrondissement prend acte du dépôt, conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, des déclarations des intérêts pécuniaires de:

Madame Suzanne Marceau, conseillère d'arrondissement pour le district de Sainte-Geneviève;

Madame Danielle Myrand, conseillère d'arrondissement pour le district de Pierre-Forcier;

Monsieur Richard Bélanger, conseiller d'arrondissement pour le district de Jacques-Bizard;

Monsieur Alain Wilson, conseiller d'arrondissement pour le district de Denis-Benjamin-Viger.

Signé par Pierre Yves MORIN **Le** 2023-12-01 12:12

Signataire :

Pierre Yves MORIN

directeur d'arrondissement
L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1239452036

Unité administrative responsable :	Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Direction L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève , Division secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer les déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu des articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c.E-2.2), tout membre du conseil doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, et par la suite à chaque année, dans les 60 jours qui suivent l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer au conseil leur déclaration des intérêts pécuniaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Tout conseiller d'arrondissement doit donc déposer au conseil d'arrondissement une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la communauté métropolitaine et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout autre organisme municipal dont le membre fait partie.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030**

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques, et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c.E-2.2)

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renee Paule LORISTON
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2023-11-23